

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid hydrochloricum 4N (14%)

N° d'article 18518000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Attention

Mentions de danger ***

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence ***

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352x EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Chlorure d'hydrogène

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *******Chlorure d'hydrogène**

No. CAS	7647-01-0			
No. EINECS	231-595-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119484862-27-XXXX			
Concentration	>= 10	<	20	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1B		H314	
	STOT SE 3		H335	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 10
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25
Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

Autres ingrédients *****Eau**

No. CAS	7732-18-5			
No. EINECS	231-791-2			
Concentration		>=	50	%
Le renvoi: [4]				

Informations:

[4] Information volontaire

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Chlorure d'hydrogène gazeux; Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les poussières. Protection respiratoire - Note. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Veiller à une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres sections

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage *****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	25	°C
--------	----	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Ne pas utiliser de conduite et de récipients métallique.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses; Dispositif médical de diagnostic in vitro

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Eviter le contact avec le corp. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre combiné E-P2

Protection des mains

Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
-------------	--	--	--

Matériau approprié	Polychloroprène		
--------------------	-----------------	--	--

Épaisseur du gant	0.13	mm
-------------------	------	----

Temps de pénétration	101	min
----------------------	-----	-----

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
--------------------	-------------------------	--	--

Épaisseur du gant	>=	0.2	mm
-------------------	----	-----	----

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant acides; Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide		
Couleur	incolore, limpide		
Odeur	légèrement piquante		
valeur pH ***			
Valeur	<	1	

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

température 20 °C

Point de fusion

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 100 °C

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Valeur 23 hPa

température 20 °C

Densité ***Valeur env. 1.1 g/cm³

température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit violemment au contact de: Bases, Les métaux alcalins, Métaux, Permanganate de potassium, Réactions avec l'acide sulfurique concentré.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Poudres métalliques

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.5. Matières incompatibles

Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Chlorure d'hydrogène (HCl), Aucun sous utilisation appropriée.

Autres données

Corrosif pour les métaux.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE 5'933.79 mg/kg

47

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces lapin

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

DL 50	900	mg/kg
Remarque	L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	rat	
CL 50	31000	ppm(V)
Durée d'exposition	5 min	
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	souris	
CL 50	11200	ppm(V)
Durée d'exposition	5 min	
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	rat	
CL 50	5600	ppm(V)
Durée d'exposition	30 min	
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	souris	
CL 50	2100	ppm(V)
Durée d'exposition	30 min	
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	cobaye	
CL 50	2519	ppm(V)
Durée d'exposition	30 min	
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	Kirsch and Drabk 1982	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaireévaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves
Remarque Risque de lésions oculaires graves.**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Voie d'exposition par inhalation
organes : Voies respiratoires**Autres données**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12: Informations écologiques

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

12.1. Toxicité**Toxicité pour les poissons (Composants)****Chlorure d'hydrogène**

Espèces	Gambusia affinis	
CL 50	282	mg/l
Durée d'exposition	96	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport *****Transport terrestre ADR/RID *******14.1. Numéro ONU**

UN 1789

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ACIDE CHLORHYDRIQUE, solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
Carte pour désignation du danger	8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Quantité limitée	1 I
Les catégories de transport	2
Code de restrictions en tunnels	E

Nom commercial : Acid hydrochloricum 4N (14%)

Numéro de la matière: 185180

Version : 3 / CH

Date de révision: 30.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 30.12.16

Transport maritime IMDG/GGVSee *****14.1. Numéro ONU**

UN 1789

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

HYDROCHLORIC ACID, Solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien *****14.1. Numéro ONU**

UN 1789

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

HYDROCHLORIC ACID, Solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Auto-évaluation

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Corr. 1B

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.